

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 21 mai 2025 à 19 h 00 en la salle "Rivière-Bonjour" au sous-sol de l'Édifice de La Matanie

Présences

Mme Lucie Lapointe, suppléante du maire de Matane
Mme Josée Marquis, maire de Saint-Adelme
Mme Marie-Claude Saucier, maire suppléant de Baie-des-Sables
M. Gérald Beaulieu, maire de Baie-des-Sables et préfet
M. Jocelyn Bergeron, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg
M. Michel Caron, maire de Saint-Ulric
M. Steve Castonguay, maire de Saint-Léandre
M. Rémi Fortin, maire de Saint-René-de-Matane
M. Bruno Fournier, maire de Grosses-Roches
M. Mathieu Isabel, maire des Méchins
M. Philippe Savard, maire de Sainte-Paule et préfet suppléant
M. Andrew Turcotte, maire de Sainte-Félicité

Les membres sont tous présents. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Gérald Beaulieu, préfet et maire de Baie-des-Sables. Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, est aussi présent. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance, constatation de l'avis de convocation et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbaux
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC tenue le 16 avril 2025
 - 3.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 7 mai 2025
 - 3.3. Entérinement des décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 7 mai 2025
4. Dossiers régionaux
5. Administration générale / développement local et régional
 - 5.1. Rapport du préfet – Faits saillants du rapport financier du TNO de Rivière-Bonjour pour l'exercice financier 2024 – Info
 - 5.2. Dépôt et adoption des états financiers du TNO de Rivière-Bonjour pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024
 - 5.3. Approbation des comptes à payer et des chèques émis pour la période du 12 avril 2025 au 15 mai 2025 – Service de l'évaluation foncière
 - 5.4. Approbation des comptes à payer et des chèques émis pour la période du 12 avril 2025 au 15 mai 2025 – Service d'urbanisme
 - 5.5. Approbation des comptes à payer et des chèques émis pour la période du 12 avril 2025 au 15 mai 2025 – Service régional de sécurité incendie
 - 5.6. Approbation des comptes à payer et des chèques émis pour la période du 12 avril 2025 au 15 mai 2025 – Fiducie COSMOSS
 - 5.7. Approbation des comptes à payer et des chèques émis pour la période du 12 avril 2025 au 15 mai 2025 – MRC compétences communes
 - 5.8. Approbation des comptes à payer et des chèques émis pour la période du 12 avril 2025 au 15 mai 2025 – TPI de la MRC de La Matanie
 - 5.9. Approbation des comptes à payer et des chèques émis pour la période du 12 avril 2025 au 15 mai 2025 – TNO de Rivière-Bonjour
 - 5.10. Approbation des comptes à payer et des chèques émis pour la période du 12 avril 2025 au 15 mai 2025 – Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire

- 5.11.** Activités financières – année courante au 31 mars 2025 (MRC / TPI / TNO / Villégiature) – Info
- 5.12.** Soldes disponibles sur règlements d'emprunt entièrement remboursés - Autorisation de transfert au fonds général des services concernés
- 5.13.** Avis de motion et projet de règlement 295-2025 abrogeant le règlement d'emprunt numéro 269-2017
- 5.14.** Addenda à l'entente relative à la fourniture de services en tenue de livres et d'accompagnement
- 5.15.** FRR volet 2 – Adoption des priorités d'intervention 2025-2026
- 5.16.** FRR volet 4 – Recommandations du comité de vitalisation (mai 2025)
- 5.17.** Adoption du plan d'action en accueil, intégration et pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles en Matanie et demande d'aide financière au Programme d'appui aux collectivités du MIFI
- 5.18.** COSMOSS La Matanie – Autorisation signature – contrat de service Plaisir de lire 2025
- 5.19.** Prolongation du mandat contractuel de madame Julie Gagné à titre de chargée de projet
- 5.20.** Adoption de l'organigramme de la MRC de La Matanie
- 5.21.** Remplacement du préfet - Assemblée des MRC de la FQM, les 28 et 29 mai 2025 à Québec
- 5.22.** Approbation du rapport d'exploitation du transport collectif de la MRC de La Matanie – année 2024
- 5.23.** Respect norme comptable SP-3280 – obligation de mise hors service (OMHS)
- 5.24.** Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) pour la MRC de La Matanie – Demande de prolongation de délai pour le dépôt du rapport final et la reddition de comptes
- 5.25.** Réponse du ministre de la Cybersécurité et du Numérique à la pétition présentée à l'Assemblée nationale demandant l'amélioration de la qualité de la desserte cellulaire dans l'axe de la route 132
- 5.26.** Lettre du ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit – préoccupations relatives aux activités illégales de chasse nocturne
- 5.27.** Fonds régions et ruralité (FRR) volet 4-Coopération intermunicipale – dépôt d'une demande d'aide financière pour la création d'un service régional de prévention des incendies (déclaration de compétence)
- 5.28.** Autorisation signature – Renouvellement de la convention collective avec SCFP section locale #4602 – 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029
- 5.29.** Félicitations – Gala Hommage aux bénévoles 2025
- 5.30.** Invitation à la Journée de la résistance et de la fierté rurale, samedi 24 mai 2025 à Padoue

6. Évaluation foncière

7. Aménagement et Urbanisme / Environnement / Agriculture

- 7.1.** Analyse de conformité – Règlement VM-340-1 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels de la ville de Matane
- 7.2.** Analyse de conformité – Règlement VM-89-229 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane
- 7.3.** Analyse de conformité – Règlement numéro 2025-01 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-René-de-Matane
- 7.4.** Analyse de conformité – Règlement numéro 2025-02 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-René-de-Matane
- 7.5.** Réception de projets de règlements de la municipalité des Méchins – Info
 - 7.5.1.** -Projet de règlement 480-2025 relatif à la démolition d'immeubles
 - 7.5.2.** -Projet de règlement 481-2025 modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme
 - 7.5.3.** -Projet de règlement 482-2025 modifiant le règlement sur le lotissement
 - 7.5.4.** -Projet de règlement 483-2025 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments sur le territoire
 - 7.5.5.** -Projet de règlement 484-2025 modifiant le règlement sur l'inspection des bâtiments, les permis et les certificats
 - 7.5.6.** -Projet de règlement 485-2025 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme
 - 7.5.7.** -Projet de règlement 486-2025 modifiant le règlement de zonage

- 7.6. Adoption de la description du projet de révision du schéma d'aménagement et de développement de la MRC
 - 7.7. PGMR – Campagne ISÉ 2024-2025 – Bilan des activités du CIBLES – Info
 - 7.8. Désignation de représentants de la MRC de La Matanie dans le cadre des activités de concertation sur les projets d'aires protégées en territoire public menées par le CREBSL
 - 8. Génie forestier
 - 8.1. Compensation municipale relativement aux activités forestières sur TPI, saison 2024-2025
 - 9. Service régional de sécurité incendie
 - 9.1. Affectation du surplus non affecté du SRSI pour fins de remboursement du service de la dette du véhicule Hyundai Tucson
 - 9.2. Offre de services - Banc d'essai 2025-2026 (tests annuels des appareils respiratoires du SRSI)
 - 9.3. SRSI – Embauche de M. Alain Thibault comme pompier à temps partiel (caserne 18)
 - 10. Varia
 - 10.1. Modification du calendrier des séances 2025
 - 11. Période de questions
 - 12. Fermeture de la séance
-

OUVERTURE DE LA SÉANCE, CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance est ouverte et le quorum est constaté.

RÉSOLUTION 2025-05-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'appel des présences, les membres du conseil de la MRC sont tous présents;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en ajoutant au point Varia « Modification du calendrier des séances 2025 » et en laissant celui-ci ouvert.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLUTION 2025-05-02

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE 16 AVRIL 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 avril 2025 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Fortin et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC tenue le 16 avril 2025 tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2025-05-03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC TENUE LE 7 MAI 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 7 mai 2025 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 7 mai 2025 tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2025-05-04

ENTÉRINEMENT DES DÉCISIONS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC TENUE LE 7 MAI 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 7 mai 2025 et des décisions qui y sont contenues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

D'entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 7 mai 2025.

ADOPTÉE

DOSSIERS RÉGIONAUX

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

RAPPORT DU PRÉFET – FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER DU TNO DE RIVIÈRE-BONJOUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 – INFO

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Matanie tenue le 21 mai 2025, le rapport du préfet a été transmis concernant les faits saillants du rapport financier et du rapport des auditeurs, pour le territoire non organisé de Rivière-Bonjour, pour l'exercice financier 2024, tel que vérifié par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, s.e.n.c.r.l. mandatée par le conseil de la MRC de La Matanie à cet effet.

RÉSOLUTION 2025-05-05

DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DU TNO DE RIVIÈRE-BONJOUR POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Félix Gagnon, représentant de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton, a présenté, aux membres du conseil de la

MRC, le rapport des vérificateurs, rapport sans réserve, et les états financiers du territoire non organisé (TNO) de Rivière-Bonjour pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

D'adopter les états financiers du TNO de Rivière-Bonjour pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 et d'autoriser la transmission au ministère des Affaires municipales.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2025-05-06

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 12 AVRIL 2025 AU 15 MAI 2025 – SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC ont pris connaissance des documents transmis à l'avance par la direction générale;

IL est proposé par monsieur Andrew Turcotte et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer pour la période du 12 avril 2025 au 15 mai 2025 au montant de 29 547,40 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 030,79 \$, les salaires payés du 12-04-2025 au 17-05-2025 au montant de 33 279,19 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 8 659,55 \$, représentant un grand total de 72 516,93 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 12 avril 2025 au 15 mai 2025 pour le *Service de l'évaluation foncière*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné Olivier Banville, directeur général et greffier-trésorier, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 2025-05-07

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 12 AVRIL 2025 AU 15 MAI 2025 – SERVICE D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC ont pris connaissance des documents transmis à l'avance par la direction générale;

IL est proposé par madame Marie-Claude Saucier et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer pour la période du 12 avril 2025 au 15 mai 2025 au montant de 816,33 \$, la liste des chèques émis au montant de 995,21 \$, les salaires payés du 12-04-2025 au 17-05-2025 au montant de 26 742,34 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 6 497,29 \$, représentant un grand total de 35 051,17 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 12 avril 2025 au 15 mai 2025 pour le *Service d'urbanisme*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné Olivier Banville, directeur général et greffier-trésorier, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 2025-05-08

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 12 AVRIL 2025 AU 15 MAI 2025 – SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC ont pris connaissance des documents transmis à l'avance par la direction générale;

IL est proposé par monsieur Bruno Fournier et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer pour la période du 12 avril 2025 au 15 mai 2025 au montant de 14 363,78 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 557,26 \$, les salaires payés du 12-04-2025 au 17-05-2025 au montant de 33 997,91 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 4 672,55 \$, représentant un grand total de 54 591,50 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 12 avril 2025 au 15 mai 2025 pour le *Service régional de sécurité incendie*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné Olivier Banville, directeur général et greffier-trésorier, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 2025-05-09

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 12 AVRIL 2025 AU 15 MAI 2025 – FIDUCIE COSMOSS

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC ont pris connaissance des documents transmis à l'avance par la direction générale;

IL est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer pour la période du 12 avril 2025 au 15 mai 2025 au montant de 12 900,68 \$, la liste des chèques émis au montant de 2 002,28 \$, les salaires payés du 12-04-2025 au 17-05-2025 au montant de 9 937,17 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 2 078,57 \$, représentant un grand total de 26 918,70 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 12 avril 2025 au 15 mai 2025 pour la *Fiducie COSMOSS*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné Olivier Banville, directeur général et greffier-trésorier, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 2025-05-10

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 12 AVRIL 2025 AU 15 MAI 2025 – MRC COMPÉTENCES COMMUNES

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC ont pris connaissance des documents transmis à l'avance par la direction générale;

IL est proposé par monsieur Mathieu Isabel et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer pour la période du 12 avril 2025 au 15 mai 2025 au montant de 283 481,49 \$, la liste des chèques émis au montant de 36 114,01 \$, les salaires payés du 12-04-2025 au 17-05-2025 au montant de 137 006,65 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 30 286,59 \$, représentant un grand total de 486 888,74 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 12 avril 2025 au 15 mai 2025 pour la *MRC de La Matanie – compétences communes à toutes les municipalités*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné Olivier Banville, directeur général et greffier-trésorier, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 2025-05-11

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 12 AVRIL 2025 AU 15 MAI 2025 – TPI DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC ont pris connaissance des documents transmis à l'avance par la direction générale;

IL est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer pour la période du 12 avril 2025 au 15 mai 2025 au montant de 310,43 \$, les salaires payés du 12-04-2025 au 17-05-2025 au montant de 2 255,71 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 617,15 \$, représentant un grand total de 3 183,29 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 12 avril 2025 au 15 mai 2025 pour les *terres publiques intramunicipales (TPI) de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné Olivier Banville, directeur général et greffier-trésorier, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 2025-05-12

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 12 AVRIL 2025 AU 15 MAI 2025 – TNO DE RIVIÈRE-BONJOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC ont pris connaissance des documents transmis à l'avance par la direction générale;

IL est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des chèques émis au montant de 4 905,31 \$, les salaires payés du 12-04-2025 au 17-05-2025 au montant de 1 277,52 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 341,94 \$, représentant un grand total de 6 524,77 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 12 avril 2025 au 15 mai 2025 pour le territoire non organisé (TNO) de Rivière-Bonjour.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné Olivier Banville, directeur général et greffier-trésorier, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 2025-05-13

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 12 AVRIL 2025 AU 15 MAI 2025 – FONDS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC ont pris connaissance des documents transmis à l'avance par la direction générale;

IL est proposé par monsieur Rémi Fortin et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la MRC de La Matanie approuve les salaires payés du 12-04-2025 au 17-05-2025 au montant de 1 056,28 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 270,35 \$, représentant un grand total de 1 326,63 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 12 avril 2025 au 15 mai 2025 pour le *Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné Olivier Banville, directeur général et greffier-trésorier, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

ACTIVITÉS FINANCIÈRES - ANNÉE COURANTE AU 31 MARS 2025 (MRC / TPI / TNO / VILLÉGIATURE) – INFO

RÉSOLUTION 2025-05-14

SOLDES DISPONIBLES SUR RÈGLEMENTS D'EMPRUNT ENTIÈREMENT REMBOURSÉS – AUTORISATION DE TRANSFERT AU FONDS GÉNÉRAL DES SERVICES CONCERNÉS

CONSIDÉRANT QUE l'article 8 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (R.L.R.Q., chapitre D-7) prévoit le versement au fonds général des sommes excédentaires après le remboursement complet d'un emprunt;

CONSIDÉRANT QU'il demeure des excédents pour les règlements suivants après leur remboursement complet :

- Règlement 228-2006 (équipements incendie) : -10,93 \$;
- Règlement 229-2007 (camions incendie) : 46,76 \$;
- Règlement 233-2009 (autopompe-citerne) : 7 249,15 \$;
- Règlement 235-2009 (matrices graphiques) : 4 597,00 \$;
- Règlement 238-2010 (appareils respiratoires) : 934,60 \$;
- Règlement 239-2010 (camionnette) : 417,35 \$;
- Règlement 246-2010 (télécommunications) : 1 152,80 \$;
- Règlement 264-2014 (logiciels PG Solutions) : 134,88 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Fortin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le greffier-trésorier soit autorisé à transférer les soldes des règlements mentionnés en préambule au fonds général par virement à l'excédent de fonctionnement non affecté des services concernés, soit de la manière suivante :

- Service régional de sécurité incendie : 9 789,73 \$;
- Évaluation foncière (matrice graphique) : 4 567,00 \$;
- Évaluation foncière (général) : 134,88 \$.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT 295-2025
ABROGEANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 269-2017**

Avis de motion est donné par monsieur Andrew Turcotte, maire de Sainte-Félicité, à l'effet que sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente, le *Règlement numéro 295-2025 abrogeant le règlement d'emprunt numéro 269-2017*. Monsieur Turcotte procède également à la présentation du projet de règlement.

RÉSOLUTION 2025-05-15

**ADDENDA À L'ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE
SERVICES EN TENUE DE LIVRES ET D'ACCOMPAGNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a signé une entente avec la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg relativement à la fourniture de services en tenue de livres et accompagnement à la préparation des états financiers et prévisions budgétaires en vertu de la résolution numéro 236-04-24;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier cette entente afin mieux répondre aux besoins de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg en élargissant les services offerts pour y inclure des services administratifs et d'accompagnement de la direction et ainsi prévoir des tarifs distincts selon la nature du service offert (technique ou professionnel);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bruno Fournier et résolu à l'unanimité :

QUE le projet d'addenda à l'entente soit transmis à la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg;

QUE le préfet, monsieur Gérald Beaulieu, et le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soient autorisés à signer l'addenda à l'Entente relative à la fourniture de services en tenue de livres et accompagnement à la préparation des états financiers et prévisions budgétaires.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2025-05-16

**FRR VOLET 2 – ADOPTION DES PRIORITÉS D'INTERVENTION
2025-2026**

CONSIDÉRANT l'entente de délégation intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC de La Matanie concernant la

gestion du *Fonds régions et ruralité* (FRR), volet 2, pour le financement de toute mesure afin de favoriser le développement local et régional pour une période cinq ans à partir du 1^{er} avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit que la MRC établisse annuellement ses priorités d'intervention, les dépose sur son site Web et les transmette à la Ministre à titre informatif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la MRC de La Matanie adopte les Priorités d'intervention 2025-2026 dans le cadre de la gestion du *Fonds régions et ruralité* (FRR), volet 2, et dépose l'information sur le site Internet de la MRC;

DE transmettre copie des Priorités d'intervention 2025-2026 et de la résolution d'adoption à la directrice régionale et représentante de la ministre des Affaires municipales.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2025-05-17

FRR VOLET 4 – RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE VITALISATION (MAI 2025)

CONSIDÉRANT le *Cadre de vitalisation 2020-2024*, adopté par le conseil de la MRC de La Matanie en avril 2021, dans le cadre du FRR volet 4–*Soutien à la vitalisation des communautés et à la coopération intermunicipale*, lequel encadre l'utilisation de l'enveloppe budgétaire FRR volet 4;

CONSIDÉRANT QUE le mandat du comité de vitalisation de la MRC est de voir à l'application de l'entente, conformément aux normes et aux programmes applicables, d'en assurer la gestion du suivi administratif et financier et de faire l'analyse et la recommandation des projets auprès du conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE des projets sont reçus en continu depuis mai 2021 et qu'il est prévu de procéder mensuellement à l'analyse par le comité de vitalisation et aux recommandations au conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'un (1) projet a été reçu, a fait l'objet d'une validation d'admissibilité par la conseillère à la vitalisation en fonction des critères du cadre établi, a été soumis à l'analyse du comité technique et, par la suite, à l'évaluation par les membres du comité de vitalisation pour fins de recommandations au conseil de la MRC pour la séance de mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC ont pris connaissance des recommandations du comité de vitalisation et en ont discuté, soit le financement d'un projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Fortin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la MRC de La Matanie, tenant compte des recommandations du Comité de vitalisation, autorise le financement en vertu du FRR volet 4, sous

réserve des conditions et/ou commentaires indiqués, et le versement de l'aide financière pour le projet suivant :

1. « **Mobilité intermunicipale pour les camps de jour** » de la MRC de La Matanie pour un montant de 20 000 \$;

QUE la directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles et à effectuer le paiement des montants selon les modalités prévues.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2025-05-18

ADOPTION DU PLAN D'ACTION EN ACCUEIL, INTÉGRATION ET PLEINE PARTICIPATION DES PERSONNES IMMIGRANTES ET DES MINORITÉS ETHNOCULTURELLES EN MATANIE ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS DU MIFI

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière révisée pour un plan d'action sur trois ans doit être déposée au plus tard le 16 mai 2025 au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC ont déjà pris connaissance du plan d'action triennal en attractivité, accueil, intégration et pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles en Matanie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit contribuer financièrement à la hauteur minimale de 25 % de la demande d'aide financière totale et que le Programme d'appui aux collectivités peut couvrir jusqu'à 75 % des dépenses admissibles;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a recours au FRR volet 2 ainsi qu'à la contribution des partenaires du milieu (Cégep, Ville de Matane, SADC, CSSMM) pour couvrir la contribution financière de 25 % demandée dans le PAC;

CONSIDÉRANT QUE le budget prévisionnel du plan d'action sur trois ans est d'un total de 455 785 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la MRC de La Matanie autorise le dépôt de la demande d'aide financière au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC) d'un montant représentant 75 % du coût total sur trois ans, soit 341 838,75 \$;

QUE la MRC de La Matanie s'engage à contribuer à la hauteur de 25 % du coût total sur trois ans, soit 113 946,25 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit autorisé à signer la demande d'aide financière, la convention d'aide financière et tous les documents pour donner effet à la présente;

QUE la présente résolution annule et remplace la résolution numéro 2025-02-28.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2025-05-19

COSMOSS LA MATANIE – AUTORISATION SIGNATURE – CONTRAT DE SERVICE PLAISIR DE LIRE 2025

CONSIDÉRANT le projet de COSMOSS La Matanie intitulé « Plaisir de lire au camp de jour – Glissade de l'été » et le montant de 11 359 \$ alloué pour le projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet implique la collaboration de la MRC de La Matanie (fiduciaire COSMOSS) et du Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent (CRD-BSL) pour assurer la réalisation d'animations littéraires dans les camps de jour ciblés durant l'été 2025;

CONSIDÉRANT QUE les activités d'animation auprès des jeunes se feront de façon coordonnée avec les différents partenaires dont le Réseau Biblio BSL, Technoscience Est-du-Québec ainsi que Loisir et Sport Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit différentes ressources proposant des séances d'animations littéraires variées dans une approche à la fois éducative et ludique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser la signature par le directeur général de la MRC (fiduciaire local) du contrat de service avec le Collectif régional de développement du BSL (démarche COSMOSS) pour le projet « Plaisir de lire au camp de jour – Glissade de l'été » du 12 mai 2025 au 29 août 2025 inclusivement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2025-05-20

PROLONGATION DU MANDAT CONTRACTUEL DE MADAME JULIE GAGNÉ À TITRE DE CHARGÉE DE PROJET

CONSIDÉRANT QUE le contrat de madame Julie Gagné, chargée de projet à la vitalisation des communautés, vient à échéance le 26 juillet 2025;

CONSIDÉRANT les besoins du service de développement territorial dans un contexte de transition entre les ententes relatives au Fonds régions et ruralité (FRR) s'achevant et la nouvelle entente à intervenir;

CONSIDÉRANT la recommandation, de la directrice du service de développement territorial, de prolonger le mandat contractuel de madame Julie Gagné, jusqu'au 31 décembre 2025, aux mêmes conditions salariales et au même échelon représentant la somme approximative de 31 200 \$;

CONSIDÉRANT QUE la prolongation de contrat est possible en raison de la disponibilité budgétaire au FRR volet 2 en développement agricole;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la MRC de La Matanie autorise la prolongation du mandat contractuel de madame Julie Gagné, jusqu'au 31 décembre 2025, selon les mêmes conditions salariales et au même échelon, et que le financement de cette prolongation soit pris à même l'enveloppe du FRR volet 2 en développement agricole.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2025-05-21

ADOPTION DE L'ORGANIGRAMME DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour l'organigramme de la MRC de La Matanie et de le rendre disponible pour information au public;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC ont pris connaissance de la structure organisationnelle mise à jour en conformité avec leurs directives;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Saucier et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'organigramme de la MRC de La Matanie et le diffuser sur le site Internet de la MRC.

ADOPTÉE

REMPLACEMENT DU PRÉFET - ASSEMBLÉE DES MRC DE LA FQM, LES 28 ET 29 MAI 2025 À QUÉBEC

RÉSOLUTION 2025-05-22

APPROBATION DU RAPPORT D'EXPLOITATION DU TRANSPORT COLLECTIF DE LA MRC DE LA MATANIE – ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT le Rapport d'exploitation du transport collectif de la MRC de La Matanie pour l'année 2024, préparé par la directrice du service de développement territorial, dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural du ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT QUE le logiciel Parcours est utilisé pour la gestion des informations statistiques et l'achalandage;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC ont pris connaissance du document;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

D'approuver le Rapport d'exploitation du transport collectif de la MRC de La Matanie pour l'année 2024 dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural et de transmettre le document au MTQ.

ADOPTÉE

RESPECT NORME COMPTABLE SP-3280 – OBLIGATION DE MISE HORS SERVICE (OMHS)

RÉSOLUTION 2025-05-23

PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIRL) POUR LA MRC DE LA MATANIE – DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI POUR LE DÉPÔT DU RAPPORT FINAL ET LA REDDITION DE COMPTES

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a obtenu, le 2 février 2023, la confirmation d'une aide financière par le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec pour la réalisation d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIRL);

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de l'exercice de planification devait être complété à l'intérieur d'une période de 18 mois, soit le 2 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a déjà obtenu la prolongation du délai susmentionné jusqu'au 2 juin 2025;

CONSIDÉRANT QU'en raison des demandes de modifications du Ministère, la MRC de La Matanie doit faire une nouvelle demande de prolongation de délai pour la finalisation de son PIIRL;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la MRC de La Matanie autorise le directeur général, ou l'ingénieur(e) au dossier à la Fédération québécoise des municipalités, à soumettre une nouvelle demande de prolongation de délai, soit jusqu'au 26 septembre 2025 inclusivement, pour le dépôt final du PIIRL de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

RÉPONSE DU MINISTRE DE LA CYBERSÉCURITÉ ET DU NUMÉRIQUE À LA PÉTITION PRÉSENTÉE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DEMANDANT L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE LA DESSERTE CELLULAIRE DANS L'AXE DE LA ROUTE 132

LETTRE DU MINISTRE RESPONSABLE DES RELATIONS AVEC LES PREMIÈRES NATIONS ET LES INUIT – PRÉOCCUPATIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS ILLÉGALES DE CHASSE NOCTURNE

RÉSOLUTION 2025-05-24

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) VOLET 4-COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA CRÉATION D'UN SERVICE RÉGIONAL DE PRÉVENTION DES INCENDIES (DÉCLARATION DE COMPÉTENCE)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet-Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE les organismes municipaux de Baie-des-Sables, Grosses-Roches, Les Méchins, Matane, Saint-Adelme, Sainte-Félicité, Saint-Jean-de-Cherbourg, Saint-Léandre, Sainte-Paule, Saint-René-de-Matane, Saint-Ulric et le territoire non organisé (TNO) de Rivière-Bonjour désirent présenter un projet de création d'un service régional de prévention des incendies (déclaration de compétence) dans le cadre du volet-Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la MRC de La Matanie s'engage à participer au projet de création d'un service régional de prévention des incendies (déclaration de compétence);

QUE le conseil de la MRC de La Matanie accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

QUE le conseil de la MRC de La Matanie accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;

QUE le conseil de la MRC de La Matanie autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet–Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

QUE le préfet, monsieur Gérald Beaulieu, ainsi que le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2025-05-25

AUTORISATION SIGNATURE – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE AVEC SCFP SECTION LOCALE #4602 – 1^{ER} JANVIER 2025 AU 31 DÉCEMBRE 2029

CONSIDÉRANT QU'un accord de principe a été conclu le 7 mai 2025 entre la MRC de La Matanie et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) section locale #4602, concernant le renouvellement de la convention collective pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029;

CONSIDÉRANT QU'en assemblée générale syndicale du SCFP section locale #4602, tenue le 20 mai 2025, les personnes salariées présentes ont accepté à la majorité les termes du projet de convention collective;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Saucier et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la MRC de La Matanie autorise, le préfet, monsieur Gérald Beaulieu, ainsi que le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, à signer la convention collective couvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029 entre la MRC de La Matanie et le SCFP section locale #4602;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à faire les ajustements et paiements tels que prévus par la convention.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2025-05-26

FÉLICITATIONS – GALA HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES 2025

CONSIDÉRANT QUE le Gala Hommage aux bénévoles 2025 s'est tenu le samedi 17 mai 2025, au Colisée Béton-Provincial, en présence de plus de 450 personnes afin de souligner l'engagement inestimable des bénévoles de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE cet événement a été rendu possible grâce à la collaboration entre la MRC de La Matanie, le Centre d'action bénévole de La Matanie et la Ville de Matane ainsi qu'au soutien de plusieurs partenaires engagés dans le rayonnement du bénévolat;

CONSIDÉRANT QUE la soirée a permis d'honorer quatre personnes et un projet d'exception pour leur contribution remarquable au développement social, culturel et communautaire de la région, soit :

- **France Paquet**, bénévole flambeau de l'année et lauréate de la bourse Flambeau;
- **Stéphanie Sirois**, bénévole relève de l'année et lauréate de la bourse SAPPI;
- **Robert Proulx**, bénévole de l'année de la Ville de Matane et lauréat de la bourse des Bâisseurs;
- **Réjean Ratté**, bénévole de l'année de la MRC de La Matanie et lauréat de la bourse des Bâisseurs;
- Le **Projet de requalification de l'église de Saint-Léandre**, réalisation coup de cœur de l'année, lauréat de la bourse DEM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Fortin et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la MRC de La Matanie adresse ses plus sincères félicitations à l'ensemble des personnes et organismes dont la contribution a été soulignée lors du Gala Hommage aux bénévoles 2025, et les remercie pour leur générosité, leur engagement inspirant et leur apport essentiel au tissu social de notre région;

QUE cette résolution soit transmise aux lauréats·es, aux organisateurs·trices du gala ainsi qu'aux partenaires de l'événement, en guise de reconnaissance officielle et publique de la MRC.

ADOPTÉE

INVITATION À LA JOURNÉE DE LA RÉSISTANCE ET DE LA FIERTÉ RURALE, SAMEDI 24 MAI 2025 À PADOUE

ÉVALUATION FONCIÈRE

AMÉNAGEMENT ET URBANISME / ENVIRONNEMENT / AGRICULTURE

RÉSOLUTION 2025-05-27

ANALYSE DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT VM-340-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS DE LA VILLE DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la ville de Matane a adopté, le 7 avril 2025, le *règlement numéro VM-340-1 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro VM-340 afin d'encadrer les résidences de tourisme*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a l'obligation d'établir la conformité, à son schéma d'aménagement et de développement, du règlement soumis à son attention conformément aux dispositions des articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE tous les documents requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été transmis par la ville de Matane à la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité produite par la directrice de l'aménagement et de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Marie-Claude Saucier et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à délivrer le certificat de conformité pour le règlement numéro VM-340-1 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro VM-340 de la ville de Matane.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2025-05-28

ANALYSE DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT VM-89-229 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la ville de Matane a adopté, le 7 avril 2025, le *règlement numéro VM-89-229 modifiant le règlement de zonage numéro VM-89 afin de revoir les usages permis dans la zone à dominance industrielle portant le numéro 260*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a l'obligation d'établir la conformité, à son schéma d'aménagement et de développement, du règlement soumis à son attention conformément aux dispositions des articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE tous les documents requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été transmis par la ville de Matane à la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité produite par le conseiller en aménagement et la directrice de l'aménagement et de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à délivrer le certificat de conformité pour le règlement numéro VM-89-229 modifiant le règlement de zonage numéro VM-89 de la ville de Matane.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2025-05-29

ANALYSE DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-René-de-Matane a adopté, le 8 avril 2025, le *Règlement numéro 2025-01 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2009-01 afin de modifier les grandes affectations du sol et densité de son occupation dans le secteur Dancause pour réduire l'affectation industrielle légère (IL-3) et agrandir les affectations contiguës multifonctionnelle (M-4) et résidentielle faible densité (RA-5)*;

CONSIDÉRANT QUE tous les documents requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été transmis par la municipalité de Saint-René-de-Matane à la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a l'obligation d'établir la conformité, à son schéma d'aménagement et de développement, du règlement soumis à son attention conformément aux dispositions prévues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité produite par le conseiller en aménagement et la directrice de l'aménagement et de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Bruno Fournier et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à délivrer le certificat de conformité pour le règlement numéro 2025-01 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2009-01 de la municipalité de Saint-René-de-Matane.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2025-05-30

ANALYSE DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-René-de-Matane a adopté, le 8 avril 2025, le règlement de concordance numéro 2025-02 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-03 afin de modifier des zones dans le secteur Dancause pour réduire la zone 51-IL et agrandir les zones 52-C et 54-R en concordance avec le plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE tous les documents requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été transmis par la municipalité de Saint-René-de-Matane à la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a l'obligation d'établir la conformité, à son schéma d'aménagement et de développement, du règlement soumis à son attention conformément aux dispositions des articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité produite par le conseiller en aménagement et la directrice de l'aménagement et de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à délivrer le certificat de conformité pour le règlement de concordance numéro 2025-02 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-03 de la municipalité de Saint-René-de-Matane.

ADOPTÉE

RÉCEPTION DE PROJETS DE RÈGLEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ DES MÉCHINS – INFO

-PROJET DE RÈGLEMENT 480-2025 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

-PROJET DE RÈGLEMENT 481-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

-PROJET DE RÈGLEMENT 482-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE LOTISSEMENT

-PROJET DE RÈGLEMENT 483-2025 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS SUR LE TERRITOIRE

-PROJET DE RÈGLEMENT 484-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'INSPECTION DES BÂTIMENTS, LES PERMIS ET LES CERTIFICATS

-PROJET DE RÈGLEMENT 485-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME

-PROJET DE RÈGLEMENT 486-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

RÉSOLUTION 2025-05-31

ADOPTION DE LA DESCRIPTION DU PROJET DE RÉVISION DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière du ministère des Affaires municipales (MAMH) visant à soutenir les municipalités régionales de comté (MRC) dans la mise à jour de leur schéma d'aménagement et de développement pour l'intégration des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire signée en novembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'un formulaire de description du projet doit être rempli et transmis à la direction régionale dans les six mois suivant la signature de ladite convention;

CONSIDÉRANT QUE la description du projet approuvée par les représentants du MAMH fera partie de la convention d'aide financière signée;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC ont pris connaissance du document, transmis à l'avance, préparé par la directrice du service de l'aménagement et de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Saucier et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'adopter la description du projet de révision du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Matanie;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier de la MRC à signer le document et le transmettre à la direction régionale représentante de la Ministre.

ADOPTÉE

PGMR – CAMPAGNE ISÉ 2024-2025 – BILAN DES ACTIVITÉS DU CIBLES – INFO

RÉSOLUTION 2025-05-32

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA MRC DE LA MATANIE DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DE CONCERTATION SUR LES PROJETS D'AIRES PROTÉGÉES EN TERRITOIRE PUBLIC MENÉES PAR LE CREBSL

CONSIDÉRANT QUE le Québec a adhéré au nouveau Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, dont la cible phare vise à conserver 30 % des terres et des océans de la planète (cible 3) d'ici 2030;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a lancé un appel à projets d'aires protégées en territoire public méridional, le 5 juin dernier, ouvert à tous et visant à recueillir des propositions d'aires protégées d'acteurs de divers horizons;

CONSIDÉRANT QU'afin d'atteindre cette nouvelle cible, les municipalités et MRC sont appelées à jouer un rôle stratégique de premier plan en raison de leur expertise en matière d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Québec protège actuellement près de 17 % de son territoire continental, et que les écosystèmes au sud du 49° parallèle s'y trouvent sous-représentés;

CONSIDÉRANT QU'à l'heure actuelle, 5 % du territoire terrestre du Bas-Saint-Laurent est désigné comme aire protégée;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie souhaite jouer un rôle actif dans la protection des milieux naturels et semi-naturels de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC de La Matanie a pour orientations d'aménagement d'établir des conditions favorables visant à assurer la pérennité des ressources et la protection des milieux sensibles sur l'ensemble du territoire (*section 9.2 du SAD en vigueur*), d'établir des conditions favorisant la protection et la mise en valeur des paysages sur l'ensemble du territoire lors de la réalisation de projets d'envergure (*section 9.2 du SAD en vigueur*) et de favoriser une utilisation polyvalente et rationnelle des ressources ainsi qu'un aménagement intégré des activités dans les milieux forestiers (*section 6.2 du SAD en vigueur*);

CONSIDÉRANT QUE la MRC, à travers les orientations du schéma, s'est dotée de plusieurs objectifs, notamment de favoriser les projets qui s'inscrivent dans l'atteinte du développement durable, de conserver l'intégrité des paysages remarquables et d'intérêts, de protéger les milieux abritant des plantes et des espèces fauniques vulnérables ou menacées, dont les principaux sommets du territoire, les rivages, les marais et les marécages et assurer la protection des milieux sensibles (rives, sources d'approvisionnement en eau potable, etc.) et des territoires d'intérêt (vieilles forêts, réserves écologiques, habitats fauniques, corridors panoramiques, sites de villégiature, etc.);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a pris position dans son *Énoncé de vision stratégique 2030* et désire contribuer au développement du réseau d'aires protégées et son utilisation à des fins récréotouristiques;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (RLRQ, c. C-61.01), une aire protégée est un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés;

CONSIDÉRANT les résolutions d'appui 610-10-24 et 691-11-24 à l'analyse des projets déposés;

CONSIDÉRANT QUE le CREBSL a reçu la responsabilité de réaliser un mandat de concertation régionale sur les projets qui ont été déposés au Bas-Saint-Laurent dans le cadre de l'appel à projets qui s'est terminé le 15 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la priorisation des territoires à protéger doit prendre en compte la vision des parties prenantes régionales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Andrew Turcotte et résolu à l'unanimité :

DE désigner madame Eugénie Arsenault, ingénieure forestière, et madame Valérie Charest, directrice de l'aménagement et de l'urbanisme, ainsi que monsieur Gérald Beaulieu, préfet, et monsieur Eddy Métivier, maire de Matane, comme représentants de la MRC de La Matanie pour participer aux ateliers de concertation organisés par le CREBSL.

ADOPTÉE

GÉNIE FORESTIER

RÉSOLUTION 2025-05-33

COMPENSATION MUNICIPALE RELATIVEMENT AUX ACTIVITÉS FORESTIÈRES SUR TPI, SAISON 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE le contrat de vente de bois sur pieds des TPI de la MRC de La Matanie, conclu avec la SER-des-Monts (résolution numéro 425-06-24), stipule qu'une compensation, correspondant à 1,57 \$ par mètre cube solide (m³s) récolté dans chaque municipalité, doit leur être versée en début de saison;

CONSIDÉRANT QUE ces sommes servent, entre autres, à compenser les municipalités pour l'utilisation des chemins lors du transport des bois sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE pour 2024-2025, une municipalité a fait l'objet d'une récolte forestière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la MRC de La Matanie autorise le versement de la compensation municipale, à même le Fonds TPI, au montant de 32 832 \$ à la municipalité de Sainte-Paule;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit et est autorisé à procéder au versement.

ADOPTÉE

SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE

RÉSOLUTION 2025-05-34

AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ DU SRSI POUR FINS DE REMBOURSEMENT DU SERVICE DE LA DETTE DU VÉHICULE HYUNDAI TUCSON

CONSIDÉRANT QUE le service de la dette pour le véhicule de prévention Hyundai Tucson a été omis lors de la préparation budgétaire 2025;

CONSIDÉRANT QUE le surplus d'exercice de l'année 2024 pourrait être affecté pour corriger la situation;

CONSIDÉRANT QUE des surplus non affectés sont disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le conseil de la MRC de La Matanie affecte un montant de 8 630 \$ en capital et de 1 770 \$ en intérêts du surplus accumulés non affectés du Service régional de sécurité incendie pour des fins de remboursement du service de la dette du véhicule Hyundai Tucson pour un total de 10 400 \$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2025-05-35

OFFRE DE SERVICES – BANC D'ESSAI 2025-2026 (TESTS ANNUELS DES APPAREILS RESPIRATOIRES DU SRSI)

CONSIDÉRANT QUE le Service régional de sécurité incendie (SRSI) de la MRC de La Matanie a procédé au remplacement, en 2024, de ses appareils de protection respiratoire des pompiers en procédant à l'achat de 44 équipements individuels;

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux normes en vigueur, le SRSI est tenu d'entretenir, inspecter, calibrer et vérifier leur bon fonctionnement à chaque année;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure un contrat d'entretien annuel, pour une période de deux ans, avec l'entreprise Aréo-Feu ltée, au coût annuel de 3 290,00 \$, avant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mathieu Isabel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser monsieur Dany Bouchard, directeur par intérim du SRSI, à signer un contrat de deux ans, au coût annuel de 3 782,68 \$ taxes incluses, avec l'entreprise Aréo-Feu ltée pour les tests annuels de performance et d'entretien de 44 appareils respiratoires autonomes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2025-05-36

SRSI – EMBAUCHE DE M. ALAIN THIBAUT COMME POMPIER À TEMPS PARTIEL (CASERNE 18)

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Alain Thibault à intégrer le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur par intérim du service de sécurité incendie, celui-ci ayant obtenu le certificat médical du candidat;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du SRSI peut réaffecter les pompiers à une autre caserne selon les besoins du service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Saucier et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'embaucher monsieur Alain Thibault comme pompier à temps partiel pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, en date du 22 mai 2025, celui-ci sera assujetti à une période de probation de six (6) mois à compter de cette date;

QUE l'embauche de monsieur Alain Thibault est assujettie à l'obligation de compléter avec succès la formation obligatoire Pompier I dans un délai de 24 mois;

QUE monsieur Alain Thibault soit rattaché à la caserne de Baie-des-Sables sous réserve d'une possible réaffectation par le directeur du SRSI.

ADOPTÉE

VARIA

RÉSOLUTION 2025-05-37

MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES 2025

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le conseil de la MRC a établi par la résolution numéro 675-11-24, avant le début de l'année civile 2025, le calendrier de ses séances ordinaires;

CONSIDÉRANT la demande de devancer la séance du comité administratif du 11 juin au 10 juin (14h00);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

DE devancer la séance du comité administratif du 11 juin au 10 juin (14h00);

D'adopter le calendrier des séances 2025 modifié :

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC DE LA MATANIE	
ANNÉE 2025	
CONSEIL DE LA MRC	COMITÉ ADMINISTRATIF
« Les séances ordinaires* du Conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) de La Matanie, pour l'année 2025, seront tenues le 3 ^e mercredi des mois de janvier, mars, avril, mai, juin, août et septembre, ainsi que le 4 ^e mercredi des mois de février, octobre et novembre, à compter de 19 h 00, en la salle "Rivière-Bonjour" au sous-sol de l'Édifice de La Matanie situé au 158, rue Soucy à Matane. »	« Les séances ordinaires du comité administratif de la municipalité régionale de comté (MRC) de La Matanie, pour l'année 2025, seront tenues à 14 h 00, en la salle "Les Ruisseaux" de la MRC située au 2 ^e étage du 158, rue Soucy à Matane. »
15 janvier 2025	5 février 2025
26 février 2025	5 mars 2025
19 mars 2025	2 avril 2025
16 avril 2025	7 mai 2025
21 mai 2025	10 juin 2025
18 juin 2025	9 juillet 2025
20 août 2025	6 août 2025
17 septembre 2025	3 septembre 2025
22 octobre 2025	8 octobre 2025
26 novembre 2025	12 novembre 2025
	10 décembre 2025
* Si les conditions climatiques empêchent la tenue de la séance ordinaire celle-ci est reportée au mercredi suivant même heure même lieu.	

Révisé et adopté le 21 mai 2025

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Joël Marquis invite les représentants de la MRC qui se rendront à la prochaine Assemblée des MRC de la FQM à faire preuve de vigilance si les défis d'enfouissement des déchets provenant des grands centres urbains sont abordés.

Madame Carolanne Leblanc de l'entreprise Mytik Shack Sucré de Saint-René-de-Matane partage aux membres du Conseil ses inquiétudes advenant la fermeture de la caserne de sa municipalité. Elle est préoccupée par la hausse potentielle des coûts d'assurance. Monsieur Beaulieu lui mentionne que le modèle proposé par la ville de Matane conserve en opération les casernes rurales de Saint-René-de-Matane et de Sainte-Félicité. L'optimisation vise à mieux couvrir le territoire en misant sur la complémentarité entre les pompiers à temps plein et à temps partiel. Madame Leblanc demeure inquiète des impacts de l'optimisation sur l'implication des pompiers, lesquels ne seraient pas en faveur de la démarche. Elle demande de la transparence dans la suite du dossier. Monsieur Beaulieu rappelle l'importance d'avoir une vision intermunicipale et de viser la meilleure protection possible de la population. Elle s'inquiète enfin de l'impact sur la rétention des officiers des exigences additionnelles de formation dans le modèle de desserte par la ville de Matane. Elle considère qu'il faut respecter l'engagement individuel des officiers en poste.

RÉSOLUTION 2025-05-38

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Andrew Turcotte et résolu à l'unanimité de fermer la séance.

ADOPTÉE

(signé)

Le préfet,
Gérald Beaulieu

(signé)

Le directeur général et greffier-trésorier,
Olivier Banville, urb.

Je, soussigné, Gérald Beaulieu, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet,
Gérald Beaulieu*